



22 février 2022

(22-1720)

Page: 1/4

Comité des pratiques antidumping

Original: anglais

RAPPORT SEMESTRIEL AU TITRE DE L'ARTICLE 16.4 DE L'ACCORD

PHILIPPINES

On trouvera ci-joint le rapport semestriel présenté par les **Philippines** pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

Membre présentant le rapport: PHILIPPINES¹

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES ACTIONS ANTIDUMPING²

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2021

Enquêtes initiales

Pays/ territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Mesures provisoires et déterminations préliminaires	Mesures finales		Absence de mesures finales/clôture de l'enquête	Autres	Données commerciales (provenant du (des) rapport(s) publié(s))		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unité/monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Viet Nam	Ciment 252329, 252390, AD 1/2021/VNM	20/04/2021 D: 01/07/2019- 30/06/2020 I: 01/01/2017- 30/06/2020	Détermination préliminaire: 29/11/2021 positive Mesure imposée Arrêté ministériel n° 21-07 P: 20/12/2021 C: 20/12/2021 Type 1: 2,44%- 31,87% Type 1P: 3,80%- 29,20% Taux résiduel global: Type 1: 31,87%; Type 1P: 29,20%	-	-	-	-	-	DIPTI: 55% Période: 01/07/2019- 31/12/2020	HMP

¹ Adresses des sites Web où les rapports publiés sur les enquêtes sont disponibles: <https://dti.gov.ph> et <https://tariffcommission.gov.ph/>.

² Tous les termes et en-têtes des colonnes figurant dans le présent modèle ont le sens qui leur est attribué dans les instructions.

³ Uniquement à des fins de référence.

Réexamens/autres procédures ultérieures

Pays/ territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Résultats/ déterminations préliminaires	Résultats finals		Abrogation de mesures	Autres (par exemple procédures ne visant pas le niveau des droits)	Données commerciales (si disponibles dans le(s) rapport(s) publié(s) sur la procédure)		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unité/monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
NÉANT										

- P - Date de publication
 C - Date de début du recouvrement des droits
 DIPTI - Importations faisant l'objet d'un dumping en % des importations totales
 HMP - Prix sur le marché intérieur

ANNEXES**MESURES ANTIDUMPING DÉFINITIVES EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Pays/territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Mesure(s)	Date d'imposition initiale; référence de la publication	Date(s) de prorogation; référence(s) de la publication
Chine	Verre flotté clair et verre flotté teinté bronze AD 1/2016/PROC	Droits	06/09/2017 ¹ CMC n° 138-2017 du 06/09/2017	-
Turquie	Farine de froment AD 1/2013/TUR	Droits	09/01/2015 ² CMO n° 2-2015 du 09/01/2015	28/10/2020 ³ CMO n° 27-2020 du 28/10/2020

DEMANDES DE REMBOURSEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 9.3 PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2021

Pays/territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Date initiale d'entrée en vigueur; date de la prorogation la plus récente	Nombre de demandes de remboursement reçues	Nombre de réexamens aux fins du remboursement commencés, achevés
NÉANT				

SUPPRESSION DE MESURES PENDANT LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2021

Pays/territoire douanier	Produit, numéro d'identification de l'enquête	Date de suppression	Raison de la suppression
NÉANT			

¹ Mémoire douanier (CMC) n° 138-2017 de l'Office des douanes portant mise en œuvre du droit antidumping définitif prévu par l'Ordonnance du Ministère du commerce et de l'industrie du 14 août 2017.

² Mémoire douanier (CMO) n° 2-2015 de l'Office des douanes portant imposition du droit antidumping définitif prévu par l'Ordonnance du Ministère de l'agriculture du 17 novembre 2014.

³ Mémoire douanier (CMO) n° 27-2020 de l'Office des douanes portant prorogation de l'imposition du droit antidumping définitif visant les importations de farine de froment en provenance de Turquie pour une période de trois (3) ans (2020-2023) conformément à l'Ordonnance du Ministère de l'agriculture n° 10-2020 du 18 septembre 2020.